

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULE DU POSTE

*Gestionnaire offre de soins*

**Famille professionnelle :** Santé

**Emploi-type principal :** Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources du système de santé

**Niveau d'emploi :** catégorie B – Niveau 4/5a CCN

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

**Site :** Siège Lyon  Siège Clermont-Ferrand  Délégation départementale  **Cantal**

**Direction :** Délégation Départementale du Cantal

**Service/Unité :** Unité de l'Offre de Soins et de la Coordination de l'Animation Territoriale

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

#### Enjeux/Missions du service d'affectation

##### Missions de la structure :

L'ARS a trois grandes missions :

##### **Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social :**

pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire,  
pour assurer des soins et des prises en charges médico-sociales sûres et de qualité,  
pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses,  
en contribuant avec l'Assurance maladie à la gestion du risque assurantiel.

##### **Gérer les urgences sanitaires :**

contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de départements,  
organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé.

##### **Développer la prévention :**

assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que participer à la prise en charge de la santé au travail,  
prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement

##### Missions de la direction et du service :

La délégation territoriale du Cantal constitue l'échelon départemental de l'action de l'ARS.

En lien avec les directions opérationnelles, la délégation stratégie et performance et la MIVAIC, elle exerce les missions suivantes :

- **les missions exercées sous l'autorité du préfet :** prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre opérationnel départemental (COD).

- **le suivi de la réglementation générale** : mise en œuvre des actes de gestion et d'application des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.
- **l'animation territoriale** : elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux de santé et met en œuvre à l'échelon territorial adapté les différents programmes du PRS.
- **la régulation territoriale** : elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources, selon la répartition des tâches fixées avec les directions opérationnelles, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection et de contrôle notamment de premier niveau, selon le programme annuel prévu par la MIVAIC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

La délégation territoriale du Cantal comprend :

- une cellule fonctions supports,
- une unité de la prévention et de la gestion des risques sanitaires,
- une unité de l'offre de soins et de coordination de l'animation territoriale,
- une unité de l'offre médico-sociale.

#### **L'unité de l'offre de soins et de coordination de l'animation territoriale**

Elle est chargée du plan territorial de santé, des contrats locaux de santé, de l'offre de premier recours, du secrétariat des instances de consultation et est l'interlocuteur local des professionnels de santé.

Elle assure également la participation à l'organisation de l'offre hospitalière, aux transports sanitaires et à la recomposition de l'offre, ainsi qu'à l'allocation de ressources.

**Effectif du service** : 5 ETP

## DESCRIPTION DU POSTE

### **Activités principales :**

#### **Recomposition de l'offre et contractualisation:**

- Suivi et accompagnement des projets de coopération des établissements de santé, recomposition de l'offre (GHT)
- Suivi des autorisations d'activités et d'équipements matériels lourds des établissements de santé publics et privés : instruction des dossiers de demande d'autorisation et renouvellement des activités ou équipements des établissements et USLD, suivi des autorisations délivrées, référent FINISS
- Suivi et préparation des visites de conformité
- Suivi des CPOM des établissements de santé
- Gestion des réclamations, suivi des inspections
- Contrôle et validation des fiches HAS, référent HAS
- Gestionnaire RH : praticiens hospitaliers et directeurs DH

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

### **Activités annexes :**

Contribution à la déclinaison du PRS et des schémas pour la partie hospitalière

**Spécificités du poste / Contraintes :**

Respect des calendriers et déplacements

**Partenaires institutionnels :**

Au niveau de l'ARS : la direction de l'offre de soins, la direction déléguée de l'organisation de l'offre de soins hospitalière.

Au niveau local : les gestionnaires d'établissements de santé, les professionnels médicaux des établissements de santé, les usagers

**COMPETENCES REQUISES****Connaissances**

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<b>E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)</b>				
Politiques sanitaires			x	
Environnement institutionnel et administratif		x		
Règles générales d'organisation et de fonctionnement des établissements de santé (outils de coopérations : GHT, ...)		x		
Projet régional de santé, schéma régional de l'organisation de l'offre de soins		x		
Régime des autorisations des activités de soins		x		

**Savoir-faire**

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<b>E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)</b>				
Réalisation d'analyses et de synthèses		x		
Techniques rédactionnelles administratives		x		
Planification des activités et échéances		x		

**Savoir-être**

- Capacité d'organisation, de rigueur et de réactivité
- Sens des relations humaines, aptitude au travail en équipe
- Faire preuve de discrétion et d'adaptation professionnelle

**POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION**

**Lien hiérarchique :** Chef de l'unité de l'offre de soins et de la coordination de l'animation territoriale

**Liens fonctionnels :** DOS, Direction déléguée de l'offre de soins, siège de Clermont-Ferrand